



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le douze décembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures dix,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRÉLISSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine BUFFIÈRE, Vice-présidente.

Date de convocation du Conseil d'administration : 08 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 08 décembre 2023

La loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 met fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19. Depuis le 1er août 2022, s'appliquent de nouveau les règles de droit commun :
pour les réunions de l'organe délibérant, le quorum est fixé à la majorité des membres en exercice,
pour la tenue des séances, un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Nombre de membres :
En exercice.....: 17
Présents.....: 10
Représentés.....: 6
Votants.....: 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Francis COLBAC, Mme Nadine BUFFIÈRE, Mme Christine CONORD, M. Jean-Paul COUSTILLAS, Mme Nicole DESLONDE, M. Éric FALLOUS, M. Fabrice FAUVET, Mme Bernadette LALANCE, M. Hervé MAZIERE, Mme Audrey ROUCHE, Mme Monique RAT (suppléante),

EXCUSÉS : Mme Véronique BOUNET (mandataire Mme Christine CONORD), Mme Jeanine DELPIT (mandataire M. Fabrice FAUVET), Mme Josette FRAGNE (mandataire M. Jean-Paul COUSTILLAS), M. Éric LELOGEIS (mandataire Mme Nicole DESLONDE), Mme Nadine MAROLLEAU (mandataire Mme Bernadette LALANCE), Mme Liliane TESSIERAS (mandataire M. Hervé MAZIERE),

ÉTAIENT ABSENTES : Mme Nadine SPETTINAGEL,
Lesquels, formant le quorum précédemment cité, ont pu délibérer.

Ont assisté à la séance : Mme Laure BALDE, assurant le secrétariat de la séance, Mme Solène ARVIEUX, agents du Centre Communal d'Action Sociale et M. Olivier NICAUD, Directeur Général des services de la ville.

Objet : APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2024

Le tableau des effectifs arrêté au 1^{er} janvier de l'année doit être annexé au budget primitif et soumis à l'approbation du Conseil d'administration :

TABLEAU DES EFFECTIFS DU C.C.A.S. AU 1^{ER} JANVIER 2024				
Cadres d'emplois	Grades du cadre	Nombre de postes créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail hebdomadaire
1° FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
REDACTEUR	REDACTEUR	1	0	Temps complet
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	1	Temps complet
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2	Temps complet
	Adjoint administratif	2	1	Temps complet
TOTAL		7	4	

2° FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE				
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	7	7	Temps complet
		1	1	31.5h
	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	4	4	Temps complet
		2	2	30h
		18	9	Temps complet
		4	3	33h
		3	3	32h
	Agent social	1	0	31h
		3	2	30h
		1	1	28h
	1	0	15h	
TOTAL		45	32	
3° CONTRATS (vacances d'emploi art. L.332-14 du code général de la fonction publique)				
Cadres d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'agents		Temps de travail hebdomadaire
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent social	5		Temps complet
		1		33h
		3		30h
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAUX	Adjoint administratif	1		Temps complet
RÉDACTEUR	Rédacteur	1		Temps complet
TOTAL		11		
3 bis° CONTRATS (remplacements art. L.332-13 du code général de la fonction publique)				
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent social	10		Variables
TOTAL		10		
3 ter° CONTRATS (accroissement temporaire d'activité art. L.332-23 du code général de la fonction publique)				
Cadres d'emplois	Grades du cadre	Nombre de postes créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail hebdomadaire
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent social	2	1	12h
		2	0	16h
TOTAL		4	1	

EFFECTIF C.C.A.S. :**Postes statutaires : 52 dont 47 pourvus (11 pourvus par des agents contractuels)****Postes contractuels : 4 dont 1 pourvus****TOTAL : 56 dont 48 pourvus****APRES EN AVOIR DELIBERE, LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **APPROUVENT** le tableau des effectifs ci-dessus établi au 1^{er} janvier 2024,
- **DÉCIDENT** d'affecter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi arrêtés et inscrits au budget de l'exercice concerné.

La secrétaire de séance



Laure BALDE

Fait à TRÉLISSAC le 13 décembre 2023

Pour le Président et par délégation,

La Vice-présidente



Nadine BUFFIÈRE

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de plein droit de cet acte à compter :

↳ de sa publication 12 DEC. 2023
et

↳ de sa transmission en Préfecture. 12 DEC. 2023

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant sa publication par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux (9 rue Tastet - CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex), ou par l'application *Télérecours citoyen* accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

